

## Délibération n°30-01-23-3

**OBJET : Sollicitation de l'agence départementale Corrèze Ingénierie en tant qu'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) concernant l'aménagement du Tiers-Lieu : lancement des études**

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TRENTE JANVIER, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 JANVIER 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	12	6	1	18	0	0

**PRÉSENTS :** Dominique MIERMONT, Pascal RONCERAY, Céline CONDAMINAT, Lucie REYMOND BUYCK, Nathalie BUGEAT, Delphine LAMOTHE, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Thierry MURAT, Danielle PRADEL, Jean-Marc BOULEAU et Guillaume REPEZZA.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Pierre BERTRANDY a donné procuration à Jean JOURDE  
Philippe BETOULE a donné procuration à Pascal RONCERAY  
Catherine LARTIGAUT a donné procuration à Guillaume REPEZZA  
Sylvain NOËL a donné procuration à Dominique MIERMONT  
Fanny CHASSAGNARD a donné procuration à Céline CONDAMINAT  
Rosaline GOURRAUD a donné procuration à Jean-Marc BOULEAU

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :** Franck SOMPAYRAC (démissionnaire)

REÇU LE  
26 AVR. 2023  
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL  
(CORRÈZE)

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Nathalie BUGEAT

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Neuvic souhaite réaliser l'aménagement d'un Tiers Lieu de quartier.

S'agissant d'un projet incluant de nombreux enjeux (techniques, administratifs, financiers, calendaires...) et en l'absence de personnel communal ayant les qualifications nécessaires, la commune souhaite sécuriser la bonne mise en œuvre de ce projet en mobilisant un prestataire externe, en tant qu'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO), pour l'accompagner dans l'ensemble des démarches incluant notamment les besoins suivants :

- Aider à l'identification des besoins et des usages
- Apprécier les procédures à mettre en œuvre et leurs délais

- Identifier et missionner si besoin les prestataires complémentaires, pour assurer le bon déroulement des études à venir (AMO / Programmiste, coordonnateur SPS, bureaux de contrôle, géomètre ou topographe, géotechniciens, diagnostics...)
- Elaborer les marchés pour consulter puis retenir un AMO/Programmiste
- Assister dans le suivi des études et éventuellement des travaux

**APRÈS AVOIR ENTENDU** l'exposé de Madame la Maire ;

### **Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **DECIDE** d'engager les études nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement d'un Tiers-Lieu de quartier
- **AUTORISE** Madame la Maire à solliciter l'agence départementale Corrèze Ingénierie, en tant qu'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO)
- **AUTORISE** Madame la Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre du projet visé, dont notamment, dans le cadre de la passation des marchés publics, à consulter tous prestataires nécessaires (AMO/ Programmiste, coordonnateur SPS, bureaux de contrôle, géomètre ou topographe, géotechnicien, maître d'œuvre, diagnostics, MOE...)
- **AUTORISE** Madame la Maire à intervenir auprès des partenaires financiers et à solliciter les subventions correspondantes
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Madame la Maire pour signer les marchés correspondants

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Fait et délibéré à NEUVIC,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

**Madame la Maire,  
Dominique MIERMONT**



**REÇU LE**  
**26 AVR. 2023**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**